

Règlement d'ordre intérieur et projet d'accueil de l'ATL de Rendeux (Accueils extrascolaires les mercredis après-midi hors congés scolaires et lors des congés pédagogiques)

Règlement d'ordre intérieur

Afin que l'accueil des enfants se déroule dans un climat sécurisant et agréable, voici les règles de vie qui sont établies et que nous vous proposons de lire.

Art.1 : Le présent règlement est d'application lors des « mercredis-découvertes » et lors des accueils mis en place lors des congés pédagogiques, pour tous les enfants fréquentant ces accueils ainsi que leurs responsables.

Art.2 : L'accueil des enfants est basé sur la confiance, le respect mutuel et la politesse des enfants et du personnel qui les encadre. Les accueillants et les enfants s'engagent à veiller au bien-être de chacun tant au point de vue de la sécurité physique que des besoins émotionnels et physiologiques.

Art.3 : Une Commission Communale de l'Accueil a comme mission de remettre des avis consultatifs sur la manière dont se déroulent ces accueils. Ladite commission se réunit au moins deux fois l'an.

Art.4 : Les horaires des accueils doivent être respectés :

<p><u>Mercredis-Découvertes</u> :</p> <p>11h30 – 12h30 : récréation 12h30 – 13h : diner pique-nique (à prévoir par les parents) 13h-14h30 : 1^{ère} partie de l'activité 14h30 – 14h45 : récréation 14h45-15h45 : 2^{ème} partie de l'activité 15h45 – 16h15 : goûter 16h15 – 18h : garderie</p>	<p><u>Journées pédagogiques</u> :</p> <p>(7h / 7h30)-8h30 : garderie 8h30-8h45 : rassemblement + constitution des groupes 8h45-10h15 : 1^{ère} partie de l'activité du matin 10h15-10h30 : récréation 10h30-12h : 2^{ème} partie de l'activité du matin 12h-12h30 : diner pique-nique (à prévoir par les parents) 12h30-13h : récréation 13h-14h30 : 1^{ère} partie de l'activité de l'après-midi 14h30-14h45 : récréation 14h45-15h45 : 2^{ème} partie de l'activité de l'après-midi 15h45 – 16h15 : goûter (offert par la commune) 16h15-(17h30 / 18h) : garderie</p>
--	--

Le retour des enfants dans leur famille est assuré par les parents : de 16h15 (fin des activités dirigées) à 17h30-18h. Sauf cas particulier, les enfants se retrouvent dans la cour de récréation en cas de bon temps et dans le réfectoire en cas de mauvais temps.

Si l'enfant retourne non-accompagné d'un adulte, le parent devra obligatoirement remplir et signer une autorisation de sortie complétée au moment de l'inscription de l'enfant et/ou au début de chaque année scolaire. Il est demandé à l'enfant de retourner directement à la fin du goûter, soit à 16h15 après l'avertissement au responsable. Cette autorisation de sortie s'applique aux enfants à partir de la 3^{ème} primaire.

L'équipe d'animation demande de ne pas venir rechercher les enfants avant la fin des activités dirigées, c'est-à-dire avant 12h00 ou 16h15, afin de laisser ceux-ci profiter au maximum des activités prévues. De plus, certaines sorties sont parfois organisées pendant ce laps de temps.

Art 5 : La participation à ces accueils sera sur base d'une facture envoyée au domicile des parents. Voici les montants de la participation financière demandée ;

<p><u>Mercredis-Découvertes</u> :</p> <p>5€ pour le premier enfant 4 € pour le second enfant 3 € pour le troisième enfant et les suivants de la même famille</p>	<p><u>Journées pédagogiques</u> :</p> <p>2.50 € par enfant pour ½ journée 5 € par enfant pour une journée complète</p>
--	---

Art.6 : Les enfants sont invités à participer à un maximum d'activités qui sont proposées et préparées spécialement pour eux.

Art.7 : Chaque parent remplira une fiche d'inscription, la fiche médicale et une autorisation de photographier pour son ou ses enfants.

Art.8 : Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas acceptés.

En cas de maladie ou d'accident, les parents seront contactés directement par le coordinateur.

Art.9. : Les enfants doivent être en possession de vêtements ou accessoires nécessaires pour participer à certaines activités. Ces renseignements sont indiqués sur le feuillet mensuel. Si l'enfant n'a pas les équipements demandés, les animateurs se réservent le droit de changer l'enfant de groupe.

Art.10 : Pour une bonne organisation des activités, le nombre maximum d'enfants est limité à 40.

Art.11 : Les enfants n'apporteront pas d'objet de valeur tel que : bijoux, GSM, lecteur MP3, console de jeux, argent,Pour une bonne organisation, il est demandé aux parents de noter le nom et prénom de leur enfants sur leurs vêtements.

Le personnel qui encadre les enfants ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou vol d'objets ou vêtements appartenant aux enfants.

Art.12 : Pour les « mercredis-découvertes », les enfants sont pris en charge à la sortie de leur école par le coordinateur. Pour les accueils lors des journées pédagogiques, les parents amènent et viennent rechercher leurs enfants au lieu d'accueil.

Pour toute participation, il est nécessaire de s'inscrire via le GSM de l'ATL (0474/40.07.99) ou via un courriel : amrapali.lambermont@rendeux.be pour le lundi 16h au plus tard. Ce délai passé, le service ATL peut refuser les enfants.

En cas d'urgence, les accueillants peuvent être contactés le mercredi matin jusqu'à 10h30. Ceux-ci jugent du bien-fondé de la demande ou se réfèrent à l'avis de la coordinatrice ATL.

Art.13. : Les enfants respecteront les lieux, le matériel mis à leur disposition ainsi que les travaux réalisés. L'équipe d'animation est garante de l'autorité et précise les limites aux enfants. Ceux-ci sont tenus de les respecter.

Art.14. : Tout comportement répétitif perturbant gravement l'harmonie et la sécurité du groupe ou les activités proposées, fera l'objet d'une discussion et d'une concertation entre l'équipe d'animation, les parents et la coordinatrice ATL et pourrait, le cas échéant, entraîner le refus momentané ou définitif de l'enfant.

Art.15. : Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants durant le temps de l'accueil. En cas de nécessité absolue, le médicament devra être accompagné d'une demande écrite du responsable de l'enfant avec une copie de la prescription médicale.

Le projet d'accueil

L'autonomie

Divers ateliers sont proposés aux enfants. A travers les activités proposées, les animateurs favorisent l'autonomie des enfants sans l'intervention systématique de l'adulte. Les animateurs ont, durant cette période d'activité, une attitude d'écoute par rapport à chaque enfant et créent un climat de sécurité et de confiance au sein du groupe.

Afin que l'enfant soit le plus autonome possible, toutes les activités proposées sont conçues en fonction de son âge et de ses compétences. Pour cela, des groupes d'âge sont formés :

2 ans ½ - 6 ans / 6 ans – 9 ans / 9 ans- 12 ans.

La socialisation

Lors des activités en groupes, l'équipe d'animation veille à ce que les règles de la vie en communauté soient respectées, à savoir, le partage, la politesse, le respect de l'autre, l'entraide, ...mais les enfants en sont les acteurs.

Certaines activités sont essentiellement des activités collectives où les enfants sont amenés à construire ensemble, à élaborer un projet commun au groupe.

Durant les activités sportives et de psychomotricité, les enfants sont amenés à jouer en équipe, ce qui les incite à agir en fonction du groupe et contribue à sa socialisation.

Certaines activités favorisent les échanges avec des enfants et des personnes venant d'autres horizons.

La responsabilité

Les grands peuvent aider les plus jeunes lors du dîner, de la collation, pour enfiler le manteau, lors des déplacements en bus ou encore lors des bricolages, etc...

La créativité

Lors des ateliers les enfants ont la possibilité de créer avec du matériel qu'il soit de récupération ou autre. Ils sont régulièrement sollicités pour donner leurs idées, leurs envies par rapport au bricolage et sont aiguillés par les animateurs. Un système de libre-choix en matière de bricolage est aussi mis à leur disposition.

Les ateliers proposés sont très variés et vont du modelage à la construction en passant par la peinture.

Les animateurs veillent à ce que les idées de création viennent des enfants. Ils développent aussi le plaisir de l'improvisation, de l'expression corporelle spontanée.

Le goût pour d'autres découvertes

Des activités culinaires sont régulièrement proposées aux enfants. Nous disposons d'un local « cuisine » avec le matériel nécessaire à la réalisation de différentes recettes.